

Date de parution : Mars 2007

## Synthèse des débats du Forum de discussion

Ce document est la synthèse des échanges des professionnels du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vue des membres de la liste de discussion.

LA QUESTION DU MOIS	Rédacteur: FAURE Léo
<p><b>Construction de maison à ossature bois : problème des zones à risque incendie.</b></p> <p>Comme toute construction, la maison à ossature bois doit répondre à des normes de sécurité. Dans le cas d'une construction en bois située en zone à risque incendie, ces critères de sécurité imposent de nombreuses dispositions préalables auxquelles il faut s'adapter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>pas de matériaux à inflammation rapide</b> : En ce qui concerne les bois classés difficilement inflammables (M2), ils deviennent ininflammables (M1) après un traitement ignifuge, qu'il faut refaire régulièrement. Quoiqu'il en soit, il vaut mieux travailler avec du bois massif et éviter les bardages ou parements en bois légers. En ce qui concerne le bardage, il risque d'être nécessaire de remplacer le bardage bois par des matériaux MO ou M1 (panneaux d'agglomérés de bois avec du ciment, pierre, céramique, terre cuite...) tant il est difficile d'obtenir des bardages bois de classement M1.</li> <li>- <b>pas de pièce de charpente apparente en extérieur</b> : risque de transmettre le feu de l'extérieur à l'intérieur de la maison, par l'intermédiaire des pannes de charpentes qui se prolongent en abri de façade</li> <li>- <b>stabilité des matériaux au feu 1/4 d'heure</b> : conserve ses propriétés mécaniques et se consume très lentement (3 heures sont nécessaires pour consumer un madrier de 90 mm d'épaisseur). En effet, sa couche carbonisée superficielle protège les couches internes et ralentit la propagation du feu. Sa dilatation thermique est très faible (un tiers de celle de l'acier ou du béton). Les éléments en bois et les assemblages se déforment donc très peu.</li> <li>- <b>le moins possible d'ouvertures sous vent dominant</b></li> <li>- <b>électricité et chauffage en respect des normes NF</b></li> </ul> <p>Le bois présente également l'avantage environnemental de ne pas dégager de gaz toxiques en brûlant, contrairement à d'autres produits organiques.</p> <p>Il est enfin nécessaire de prévoir un débroussaillage des abords du bâtiment ainsi que l'enlèvement des arbres susceptibles de transmettre le feu.</p>	<p><b>Contributeurs:</b></p> <p>n° 6347 6366 : Olivier JOUBERT  n° 6349 6350 6367 : Uriel MOCH  n° 6352 : Hervé REBOULIN  n° 6355 6382 : Roland STUDER  n° 6371 : Philippe RAINAUT  n° 6377 : Yves BELMONT</p> <p><b>Illustration / Exemple :</b></p> <p>Pour un projet de maison à ossature bois sur la commune de Sorgues, dans le Vaucluse. La parcelle à construire se trouve dans une zone à haut risque incendie et les règlements sont drastiques pour les nouvelles constructions. Ces règlements ne vont absolument pas dans le sens d'une demande de construction bois. Les pompiers ont donc émis un avis défavorable en fonction de ces règlements, tant que la réglementation ne sera pas appliquée.</p> <p><b>Renvois vers d'autres références :</b></p> <p><i>*source <a href="http://webzine.cstb.fr">http://webzine.cstb.fr</a></i></p> <p>Le système des Euroclasses est construit autour de trois niveaux de sollicitation thermique représentatifs de diverses phases de développement du feu. Il s'appuie sur des essais dont les résultats permettent de ranger les produits dans sept euroclasses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>classes A1 et A2</b> (ou A1FL et A2FL pour les sols) : les produits peu ou très peu combustibles</li> <li>- les produits combustibles dont la contribution au flash over est très limitée (<b>classe B</b> ou BFL), limitée (<b>classe C</b> ou CFL) ou significative (<b>classe D</b> ou DFL).</li> <li>- <b>classes E</b> (ou EFL) <b>et F</b> (ou FFL) les produits combustibles dont la contribution à l'embrasement généralisé est très importante.</li> </ul>

Date de parution : Mars 2007

## Synthèse des débats du Forum de discussion

<b>LES BREVES DU MOIS</b>	
<p><b>Les produits du bois liquéfié</b></p> <p>Une équipe de chercheurs Slovènes travaillent sur les processus de liquéfaction du bois. Le premier produit du bois liquéfié était la résine polyester non saturée. Le bois qui est ainsi décomposable remplace une partie des matières premières issues du pétrole. Le deuxième produit du bois liquéfié obtenu est la mousse polyuréthane qui est extrêmement hydrophile et sera utilisée dans les techniques agricoles et dans l'horticulture.</p> <p>Le troisième produit que les chercheurs ont préparé en mélangeant le bois liquéfié avec une résine de mélamine est une colle pour bois sans formaldéhyde. Le bois liquéfié est intéressant également pour son pouvoir calorifique qui atteint 21,4 mégajoules par kilogramme.</p>	<p><u>Contributions:</u></p> <p>N° 6368 : Guy ARCHAMBAULT</p>
<p><b>Un concept pour la production d'eau : le puits aérien.</b></p> <p>Celui-ci permet une production d'eau douce par condensation de l'humidité de l'air, grâce à l'énergie éolienne. Il est désormais possible de subvenir aux besoins en eau douce et en eau potable dans les régions les plus arides et isolées, et ce, sans puits ni forage. Cette technologie n'a aucun impact sur le niveau des nappes phréatiques.</p>	<p><u>Contributions:</u></p> <p>N° 6407 : Christian OLIVE</p>
<p><b>Composteurs collectifs : l'exemple de Rennes</b></p> <p>Rennes Métropole a mis en place un programme d'équipement de composteurs individuels depuis plusieurs années. Avec l'impulsion du CIELE (Centre d'Information sur l'Energie et L'Environnement), un programme innovant de mise en place de composteurs collectifs s'est mis en place depuis début 2006. Plus de 15 composteurs ont été installés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'action est basée sur le volontariat de quelques habitants (2 minimum) d'un immeuble</li> <li>• Le CIELE organise une réunion d'information sur place afin d'informer et de mobiliser les habitants.</li> <li>• Rennes Métro. fourni ensuite le composteur, des seaux à couvercle pour la collecte des déchets organiques dans les logements, un livret d'information...</li> <li>• Les personnes motivées se voient remettre le seau de collecte contre un engagement écrit</li> <li>• Les habitants peuvent jouir du compost produit au bout de quelques mois</li> </ul>	<p><u>Contributions:</u></p> <p>N° 6395 : Gilles FIGUERES            N° 6396 : Maxime DULUC            N° 6397 : Laurent GRANGE            N° 6398 : Dorothee DUSSOL            N° 6399 : Violaine VANDERCAMERE            N° 6405 : Sam COHEN            N° 6406 : Dominique RAULIN            N° 6408 : Roger PROIX</p>